JOURNÉES FÉMININES PAR ÉQUIPES
R E G L E M E N T 2026-2027

ARTICLE 1
Compétition ouverte aux joueuses des catégories Benjamine, Minime, Cadette, Junior, Senior et Vétéran, sans limite de classement, avec licence **Compétition**, sur 4 samedis après-midi. Chaque journée est **indépendante** et ne donnera pas lieu à classement.

ARTICLE 2
Rencontres en 5 parties (4 simples, 1 double). Equipes de 2 ou 3 joueuses maximum sur la journée. Seules deux joueuses de l'équipe participent aux simples, une autre joueuse peut participer au double.

ARTICLE 3
Formule de poules. Les équipes sont placées dans une poule selon leur niveau : addition du nombre de points des joueuses de l'équipe.

ARTICLE 4
Les équipes engagées peuvent être composées de joueuses licenciées de clubs différents. L'inscription de chaque joueuse sera facturée aux clubs, à raison de 5 € par journée.

ARTICLE 5
Les parties se jouent au meilleur de cinq manches, en simple comme en double.
Toutes les parties se jouent sauf en cas de dépassement d'horaire trop important : le juge-arbitre peut décider l'arrêt au score acquis.

ARTICLE 6
Les résultats des parties jouées seront pris en compte pour l'établissement du classement officiel de la joueuse (le coefficient appliqué sera de 0,5).

ARTICLE 7
Pour chaque journée, une demande d'inscription sera envoyée à chaque licenciée. Elle devra s'inscrire auprès du CD63 TT avec la ou les co-équipières de son choix, après avoir informé les clubs concernés.
Pas de classement des équipes à l'issue de chaque journée, ni à la fin de la saison.

ARTICLE 8
Le CD63 TT se réserve le droit d'annuler la journée si moins de 12 équipes sont inscrites.
Le juge-arbitre adaptera la formule de la compétition en fonction du nombre d'équipes engagées.

ARTICLE 9
Les participantes (ou les parents d'une participante mineure) à cette compétition autorisent le CD63 TT à prendre des photos, des vidéos, et à les exploiter sous toute forme et sur tout support à des fins de communication.

Toute équipe engagée dans la présente compétition est censée connaître et approuver le règlement ci-dessus.